

Communiqué de presse



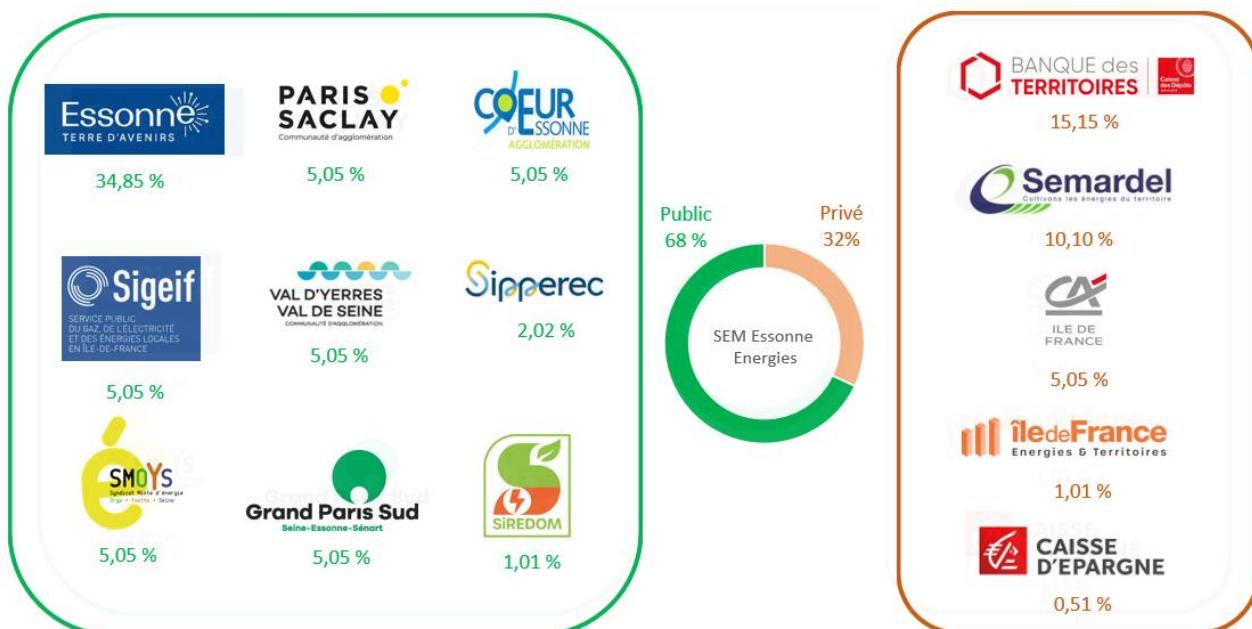
Création de la SEM Essonne Énergies :

Un outil collectif pour accélérer la transition énergétique en Essonne

Évry-Courcouronnes, le 10 juillet 2025 - La création de la Société d'Économie Mixte Essonne Énergies marque une étape majeure dans le développement des énergies renouvelables à l'échelle départementale. Regroupant 14 actionnaires publics et privés, cette nouvelle structure a pour vocation de soutenir, accompagner et financer les projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire essonnien. Dotée d'un capital initial de 4,95 millions d'euros, la SEM associe des collectivités locales et des acteurs privés, avec le Département de l'Essonne en tant que premier actionnaire (34,85 %).

L'Assemblée Générale constitutive et le premier Conseil d'administration, qui se sont tenus aujourd'hui, ont permis d'officialiser la création de cet outil au service de la transition écologique et de l'intérêt général. Nicolas Méary, vice-président en charge de la biodiversité et de la transition écologique du Conseil départemental de l'Essonne, a été élu président de la SEM Essonne Energies par le Conseil d'administration.

Les 14 actionnaires publics et privés de la SEM Essonne Énergies :



Bénédicte Robert

07 72 36 72 86

BeRobert@cd-essonne.fr

@CDEssonne

Communiqué de presse



Un outil stratégique

Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique 2023-2030, le Département de l'Essonne s'est engagé à accélérer la production d'énergies renouvelables en Essonne pour un avenir plus durable et résilient.

Par ailleurs, nombre d'acteurs du territoire (collectivités, syndicats, etc.) ont des projets de production d'énergie renouvelable et souhaitent faire appel à un outil ayant une maîtrise publique tout en gardant une exigence de rentabilité, ce que permet l'économie mixte.

De ces besoins est née la Société d'Economie Mixte Essonne Énergies, composée de 14 acteurs essonniens, collectivités locales et structures privées. Elle est une des 15 mesures phare de la stratégie départementale de transition écologique 2023-2030, intitulée « **Plan Eco-Ambition91** » adoptée en 2023 et qui met l'accent sur les filières du solaire, de la géothermie et de la méthanisation.

La création de cet opérateur répond à un triple enjeu pour l'Essonne :

- **L'urgence climatique et la transition énergétique** : si, au niveau national, l'objectif est d'atteindre 33 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique de la France d'ici 2030, le territoire essonnien se caractérise par une production d'énergie finale de 1 570 GWh, soit 6 % de sa consommation d'énergie finale (25 000 GWh).
- **La maîtrise publique de l'énergie** : alors que les collectivités comme les particuliers ont dû faire face à une forte volatilité du prix de l'énergie, le développement de centrales de production locales et de modèles d'autoconsommation constituent des solutions opérationnelles pour mieux en maîtriser les coûts. L'objectif est également de compléter ou d'accompagner l'offre privée là où elle est défaillante.
- **La mutualisation des moyens et des expertises** : l'Essonne se caractérise par un relatif morcellement des compétences et des acteurs en matière de production d'énergie. La mutualisation des moyens et des expertises au travers d'un opérateur à l'échelle départementale doit permettre une meilleure articulation et cohérence des politiques d'énergies sur le territoire, avec un outil de dimension suffisante pour répondre aux enjeux d'une transition énergétique efficace.

La SEM Essonne Énergies doit apporter aux acteurs publics et privés du territoire

- une expertise technique pour accompagner le montage et faciliter la conduite des projets,
- une gouvernance partenariale et un accompagnement, inscrits dans la durée, pour en garantir l'acceptabilité démocratique locale,
- des financements pour atteindre un développement ambitieux (effet levier sur les fonds propres

Bénédicte Robert

07 72 36 72 86

BeRobert@cd-essonne.fr

 @CDEssonne

Communiqué de presse



apportés). Un premier portefeuille de projets est estimé à 40 millions d'euros avec 3 filières ENR prioritaires (photovoltaïque, géothermie et méthanisation).

Cet outil doit permettre de créer **une puissance installée de 30 MW d'ici 2030**, contribuant ainsi à la réduction de notre empreinte carbone.

« La SEM Essonne Énergies, l'une des 15 mesures phares du Plan Éco-Ambition 91, illustre une nouvelle fois la volonté du Département de répondre à l'urgence climatique : contribuer activement à l'atteinte des objectifs environnementaux, notamment en réduisant notre empreinte carbone, construire un avenir durable et attractif pour les Essonniens, et mobiliser l'ensemble des acteurs et habitants du territoire. », déclare François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne.



Assemblée Générale constitutive et Conseil d'administration de la SEM Essonne Énergies, le 10 juillet 2025 © DIRCOM CD91 T. Cochet-Peduzzi

De g. à d. : B. Langlet, Directeur général du CD91, F. Durovray, Président du CD91, N. Méary, Vice-Président du CD91 et Président de la SEM Essonne Énergies

Bénédicte Robert

07 72 36 72 86

BeRobert@cd-essonnes.fr

 @CDEssonne